

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 10 octobre 2023, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA23 22053 – Résolution CA23 220311 (dossier 1238505005)

Ordonnance relative à l'exécution de travaux de réparation des glissières de sécurité dans diverses rues

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1).

OCA23 22054 à OCA23 22056 – Résolution CA23 220315 (dossier 1236748010)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – octobre 2023

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire